

SYNDICAT DE COHERENCE TERRITORIALE DU BERGERACOIS

Membres en exercice : 44
Membres présents : 25
Votants : 25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Rapporteur : **Pascal DELTEIL**

Délibération n° 2024-05

L'an Deux Mille vingt-quatre, le **Judi 7 mars à 18 H 30**,

les membres du COMITE SYNDICAL du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois se sont réunis au nombre de 25 à Conne-de-Labarde, salle des fêtes, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 28/02/2024.

Présidence de séance : Monsieur Pascal DELTEIL

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Eléonore BAGES, Marjorie MOLLETON, Michelle DORANGE (remplace Olivier DUPUY), Messieurs Christian BORDENAVE, Pascal DELTEIL, Jean-Pierre FRAY, Didier CAPURON, Jean-Jacques CHAPELLET, Jean-Michel DREUIL, Michel DELFIEUX, Alain CASTANG, René VISENTINI, Georges BASSI, Jérôme BETAÏLLE, Bernard TRIFFE, Hervé DELAGE, Alain LEGAL, Serge TABOURET (remplace Maurice BARDET), Jean-Claude CASTAGNER, Lucien POMEDIO (remplace Christine LACOTTE), Gérard MARTIN, Thierry DEGUILHEM, Frédéric HOGUET, Francis MONTAUDOUIN (remplace Jean-Marc GOUIN), Gérard MOURET.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Christine LACOTTE, Marie-José MANCEL, Messieurs Joël HELLIAN, Daniel COTS, Olivier DUPUY, Jean-Louis DESSALLES, Jean-Pierre FAURE, Daniel RABAT, Michel MARTINET, Jean-Roland GUY, Maurice BARDET, Christian LAFFONT, Pierre-Manuel BERAUD, Florent FARGE, Jean-Marc GOUIN, Fabrice DUPPI, Daniel SEGALA.

Secrétaire de Séance : Monsieur Bernard TRIFFE.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion budget principal 2023 sont identiques à ceux du compte administratif présenté ci-après au comité syndical.

PROPOSITION : En conséquence, il est proposé à l'Assemblée d'approuver le compte de gestion 2023 du budget principal.

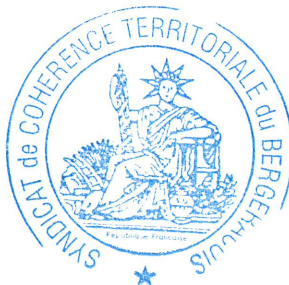
Décision :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'Assemblée adopte cette proposition.

Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt en Sous-préfecture, le 18/03/2024
et de la publication, le 18/03/2024

Le Président,

Pascal DELTEIL



FAIT ET DELIBERE EN SEANCE
LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
Ce 7 mars 2024

Le Président,

Pascal DELTEIL

RF
BERGERAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 18/03/2024
024-200027134-20240307-2024_05-DE